

Date de publication : 29/03/2024

N° 01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SALOME

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Monsieur Pierre Canesse, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents : Pierre Canesse, Murielle Part, Gauthier Gavory, Angélique Lavoisy, Gaëtan Prensier, Monique Hennebelle, Angélique Moyeux, Roger Ryelandt, Christelle Delannoy, Thierry Delparte, Nathalie Croain, Hervé Devaux, Marie Demuer, Valérie Haesle, Sébastien Jedraszak, Natacha Clainquart, Vincent Delautre, Sébastien Regucki, Bernard Garin, Karine Bailly-Ravassard.

Représentés : Lionel Nowara donne pouvoir à Murielle Part, Yvan Vergoten donne pouvoir à Hervé Devaux, Daniel Duquesne donne pouvoir à Nathalie Croain

Secrétaire de séance : Gaëtan Prensier

En exercice : 23
Présents : 20
Procurations : 03
Pris part au vote : 23

01. Note de présentation brève et synthétique du BP 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune de Salomé. Elle est disponible sur le site internet de la commune. Le budget primitif 2024 a été établi avec la volonté de :

- dégager une capacité d'autofinancement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- mobiliser des subventions auprès de l'état, du Département, et de tout autre organisme financeur chaque fois que possible.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2024 de la commune et des budgets annexes. Elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Par ailleurs elle retrace l'ensemble des autorisations budgétaires ouvertes en dépenses et en recettes par l'Assemblée communale pour l'exercice 2024.

Budget primitif 2024 du Budget Principal

Le budget principal 2024 s'élève au total à 5 997 427,58 M€, répartis à raison de 3 244 983,82 M€ en section de fonctionnement et 2 752 443,70€ en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 3 244 983,82 M€. Elle est caractérisée par la volonté de maîtrise de la dépense publique dans ce contexte économique marqué par une inflation.

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution
011. Charges à caractère général	1 150 224,87€	1 206 958,33€	+4,93%
012. Charges de personnel	1 292 770,80€	1 488 017,65€	+15,10%
65. Autres charges de gestion courante	191 651,47€	205 743,74€	+7,35%
66. Charges financières	79 220,97€	68 645,92€	-13,35%
67. Charges exceptionnelles	0,00€	300,00€	
68. Dotations aux provisions	5 063,88€	3 500,00€	-30,88%
022. Dépenses imprévues	0,00€	0,00€	
023. Virement à a la section d'investissement	0,00€	220 000,00€	
042. OP. D'ordre de transfert entre les sections	51 818.18€	51 818.18€	0%
Total	2 770 750,17€	3 244 983,82€	+17,11%

Les charges à caractère général (Chapitre 011), regroupant l'ensemble des dépenses courantes de la commune nécessaires au fonctionnement des services, représentent 1 206 958,33€ contre 1 150 224,87€ en 2023, soit une hausse de 4,93 % due notamment à l'augmentation du coût des fluides (électricité, combustibles...), l'impact tarifaire de la loi EGALIM sur les prestations DUPONT RESTAURATION pour le restaurant scolaire, l'inflation due au contexte économique qui touche l'ensemble du pays et l'entretien croissant des bâtiments vieillissant.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont estimées à 1 488 017,65€. Cette augmentation s'explique par :

- la hausse de l'indice majoré pour les agents de catégorie C (une première revalorisation en janvier 2024 due à la majoration du SMIC mensuel), - le reclassement et la bonification pour l'ensemble des agents en poste,
- les changements d'échelons et les avancements de grade dans le cadre des LDG (Lignes Directrices de Gestion).
- le recrutement d'agents supplémentaires pour les temps méridiens jusqu'aux vacances d'été, l'accroissement du nombre d'enfants aux accueils de loisirs qui nécessite le recrutement d'animateurs supplémentaires....
- les trois contrats aidés dit PEC (Parcours Emploi et Compétences) : deux au service technique et un au restaurant scolaire.
- La rétroactivité des salaires dus aux 2 agents en arrêt maladie qui étaient indemnisés en ½ traitement à compter du 91 -ème jour d'arrêt et qui sont maintenant placés en CLM (Congés Longue Maladie).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 205 743,74€, globalement en hausse de 7,35% par rapport à 2023. Il regroupe les subventions annuelles de fonctionnement allouées aux associations, la vie locale reprend ses droits, au CCAS, les indemnités aux élus ainsi que les différentes cotisations des charges patronales

Les charges financières (chapitre 66) s'établissent à 68 645,92€ en baisse de 13,35 % qui correspondent au montant des intérêts des 3 emprunts.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) s'établissent à 51 818.18€.

Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution
002- Résultat de fonctionnement reporté	220 958,41 €	41 241,59 €	-81,33%
013 - Atténuation de charges	12 888,00€	49 951,06€	+287,58%
70 - Produits des services	180 712,75€	203 721,10€	+12,73%
73 - impôts et taxes 731 - fiscalité locale	1 751 193,00€	2 114 231,64€	+20,73%
74- Dotations, subventions et participations	587 177,01€	647 309,13€	+10,24%
75 - Autres produits de gestion courante	14 470,00€	14 470,00€	-%
77 - Produits exceptionnels	0,00€	172 437,65€	
78 - Reprise sur dépréciations	3 351,00€	1 321,65€	-60,56%
Total	2 770 750,17€	3 244 983,82€	+17,11%

Les produits prévisionnels des dotations, subventions et participation s'établissent à 647 309,13€ (+20,73 % par rapport au BP 2023) et comprennent principalement les différents parts composants, les fonds de péréquations de la TP et de la taxe additionnelle et plus marginalement le FCTVA.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » du BP 2024 est, suite au passage à la nomenclature M57 Abrégée, scindé en deux chapitres : 73 - impôts et taxes et 731 - fiscalité locale. Le montant de ces deux chapitres s'élève à 2 114 231,64€. C'est une hausse de 20,73% par rapport aux inscriptions 2023. Ce poste est constitué par le produit des contributions directes locales (1 735 271,00 M€) et par le fonds national de péréquation, l'attribution de compensation et la taxe sur l'électricité (378 960,64 €).

Les dotations et participations au chapitre 74 sont estimées à 647 309,13€ dont 489 260,00€ issus de DGF (Dotation générale de fonctionnement), les 158 049,13€ des compensations fiscales (exonérations fiscales prises en charge par l'Etat), de participations issues des partenaires institutionnels (CAF, Département et Etat).

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » s'élève à 14 470,00€ et comprend les redevances et loyers divers perçus par la Commune.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'établit à 441 241,59€ dont 400 000,00€ au profit de la section d'investissement.

Dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution
16-Emprunt et dettes	308 588,66€	322 805,13€	+4,61%
20-Immobilisations incorporelles	32 001,28€	0,00€	-100%
21-Immobilisations corporelles	261 189,25€	416 237,46€	+59,36%
23-immobilisations en cours	1 653 670,09€	1 996 070,55€	+20,70%
041 - opérations patrimoniales	202 296,75€	17 330,62€	-91,43%
020 - dépenses imprévues	0,00€	0,00€	-100%
	2 457 746,03€	2 752 443,76€	+11,99%

Outre le remboursement du capital de la dette pour 322 805,13€, une enveloppe de près de 1 988 873,21€ est consacrée aux travaux de construction du restaurant scolaire, une autre de 5 061,89€ à la fin des travaux d'aménagements de l'accueil mairie et agence postale/salle de conseil et des mariages (report de l'année 2023+4 115,52€).

- Le premier bloc sera d'abord consacré aux investissements courants annuels des pôles utilisés dans le cadre d'opérations d'entretien, de maintenance, de renouvellement de matériels ou de petites opérations afin de maintenir le patrimoine communal à niveau.

- Le second bloc est consacré aux dépenses d'investissement de l'année des services ainsi qu'à quelques reports de l'année 2023, pour lesquels le service a été réalisé en décembre 2023 mais dont les factures sont arrivées après la clôture de l'exercice et pour les investissements non réalisés à la clôture de l'exercice 2023.

Ci-après, l'ensemble des investissements programmés :

INVESTISSEMENT 2024

IMPUTATION	Libellé de l'opération	PROPOSE
2183	2 ORDINATEURS PORTABLES OU FIXES ECOLE ELEMENTAIRE+ 1 PC FIXE SERVICE TECHNIQUE+ 2 ORDINATEURS PORTABLES MAIRIE + REMPLACEMENT DES TELEPHONES PORTBLES PRO	18 309,85 €
2188	RIDEAUX SCENE AVANT ET ARRIERE SALLE DES FÊTES	5 431,20€
2188	LAVE VAISSELLE MAIRIE + LAVE LINGE ECOLE	1 200,00€
2188	LAVE VAISSELLE GARDERIE	3 130,80€
2188	2 VPI ECOLE ELEMENTAIRE + 4 TABLEAUX BLANCS	3 005,35€
2188	ECRAN DYNAMIQUE AFFICHAGE EXTERIEUR MAIRIE	14 430,00€
2188	GRILLES D'EXPOSITION	5 431,00€
2184	MOBILIER MAIRIE	1 200,00€
212	ARBRES	616,00€
2135	SONORISATION SALLE DES FÊTES	20 000,00€
2152	CANDELABRES PARKING PASTEUR	11 770,92 €
2157	LAME DE DENEIGEMENT	3978,00€
2158	TONDEUSE RAMASSEUSE	6 747,00€
2182	CAMION BENNE D'OCCASION	30 920,36€
231	AVANCE FORFAITAIRE OPERATION 405	6 852,55€
231	VITRAIL EGLISE	8 988,00€
2135	PLANS EVACUATION	6 000,00€
	TOTAL	148 011,03€

INVESTISSEMENT 2024 REPORT 2023

OPERATION	COMPTE	état des restes à réaliser	REPORT 2023	proposé	BP2024
	2184	MOBILIER	733,58€		733,58€
	2158	POMPE ETANG	1 225,58€		1 225,58€
390	231	TRAVAUX MAIRIE SALLE REUNION ET MARIAGE	946,37€	4 115,52€	5 061,89€
405	231	RESTAURANT SCOLAIRE	735 347,29€	1 245 012,40€	1 980 359,69€
		TOTAL	738 252,82€	1 249 127,92€	1 987 380,74€

Le total en investissement s'établit à 2 135 391,77€.

Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution
R001 - solde exécution reporté	1 518 634,90€	1 077 351,47€	-29,06%
024 - produits de cession d'immobilisation	0,00 €	140 000,00€	
10-dotations, fonds divers et réserves	470 516,56€	460 271,84€	-2,18%
13-Subventions d'investissement	214 479,64€	712 471,65€	+232,19%
021- virement du fonctionnement	0,00€	220 000,00€	

040- opérations d'ordre de transfert entre sections	51 818,18€		
041 - opérations patrimoniales	202 296,75€	17 330,62€	-91,43%
Total	2 457 746,03€	2 752 443,76€	+12,00%

Ces dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de l'excédent de fonctionnement et dotation aux amortissements), le FCTVA et les subventions.

Le budget annexe du Lotissement industriel

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0€	2028,95€
Investissement	0€	2 278,07€
Total	0€	4 307,02€

Le budget annexe 2023 du lotissement industriel s'élève au total à 4 307,02€, répartis à raison de 2 028,95€ en section de fonctionnement et 2 278,07€ en section d'investissement.

Salomé le 27 mars 2024
Pierre Canesse
Maire



Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 059-215905506-20240327-SYNTHETIQUEBP-BF